



MUNICIPALITE DE ROSSINIERE

Période du 1^{er} au 30 avril 2023

Lors de ses dernières séances, la Municipalité a notamment décidé :

- d'autoriser sans délivrance de permis de construire :
 - Geser Liliane, La Gare : Pose d'un cabanon de jardin (parcelle RF No 86).

- de délivrer un permis de construire dispensé d'enquête publique à :
 - Saugy Patricia, Le Village Devant : Déplacement du cabanon de jardin devant la terrasse du bâtiment ECA No 279 (parcelle RF No 508).